

**Courtage à  
escompte :  
Tableau des  
commissions et  
barème des taux  
d'intérêt et des  
frais de service**

En vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2011



# TABLE DES MATIÈRES

## Tableau des commissions

---

<b>Taux de commission, Services de courtage électroniques</b> .....	1
Taux de commission fixes	
Actions canadiennes et américaines	
Options canadiennes et américaines	
<b>Taux de commission standard</b> .....	1
Actions canadiennes et américaines	
Options canadiennes et américaines	
Fonds communs de placement	
Taux de commission de la plateforme Bourses mondiales	
<b>Taux de commission, Services de courtage par téléphone</b> .....	2-4
Actions canadiennes	
Actions américaines	
Options canadiennes et américaines	
Combinaisons et opérations mixtes d'options	
Exercices et assignations d'options	
Or et argent	
Placements à revenu fixe	
Fonds communs de placement	

## Barème des frais

---

Frais bancaires .....	5
Taux d'intérêt .....	5
Frais de négociation .....	5-6
Investisseur actif, Investisseur actif Plus et Investisseur actif Web .....	6
Frais d'administration et de transfert .....	7
Autres frais afférents aux comptes enregistrés .....	7
Frais afférents aux comptes de succession .....	7
Autres frais .....	8

<b>Barème des taux d'intérêt et des frais de service pour Courtage à escompte TD Waterhouse</b> .....	9
---	---

# Tableau des commissions<sup>A</sup>

## TAUX DE COMMISSION, SERVICES DE COURTAGE ÉLECTRONIQUES

### TAUX DE COMMISSION FIXES

Applicables aux clients admissibles<sup>B</sup> lorsqu'ils effectuent des opérations au moyen des services de courtage électronique CourtierWeb®, TalkBroker<sup>MC1</sup> ou TéléMax® de TD Waterhouse ou des plateformes de négociation Investisseur actif, Investisseur actif Plus et Investisseur actif Web de TD Waterhouse.

	150 opérations ou plus par trimestre	30-149 opérations par trimestre	Actif du ménage de 50 000 \$* ou plus
Actions canadiennes et américaines	7,00 \$	9,99 \$	9,99 \$
Options canadiennes et américaines	7,00 \$ plus 1,25 \$ par contrat	9,99 \$ plus 1,25 \$ par contrat	9,99 \$ plus 1,25 \$ par contrat

\*Les clients ayant un actif du ménage<sup>C</sup> de plus 50 000 \$ mais de moins de 100 000 \$ doivent également faire inscrire les comptes de leur ménage aux Cyberservices de TD Waterhouse pour obtenir en ligne les relevés de compte, les avis d'exécution et les documents fiscaux pertinents.

### TAUX DE COMMISSION STANDARD

Applicables aux clients qui ne sont pas admissibles aux taux de commission fixes lorsqu'ils effectuent des opérations au moyen des services de courtage électronique CourtierWeb, TalkBroker ou TéléMax de TD Waterhouse.

#### ACTIONS CANADIENNES ET AMÉRICAINES

Cours de l'action	Commission
0 \$ – 2 \$	1,5 % de l'opération principale; minimum de 29 \$
2,01 \$ et plus	29 \$ pour les ordres de 1 000 actions ou moins 0,03 \$/act. pour les ordres de plus de 1 000 actions

#### OPTIONS CANADIENNES ET AMÉRICAINES

29 \$ plus 1,75 \$ par contrat

#### FONDS COMMUNS DE PLACEMENT<sup>D</sup>

Rabais de 25 % sur les frais de rachat de 45 \$

Rabais de 25 % sur le taux de commission standard pour les fonds qui font l'objet d'une exception

## TAUX DE COMMISSION DE LA PLATEFORME BOURSES MONDIALES

Marché	Devise	Commission
<b>Europe*</b>		
Royaume-Uni	£	29
Belgique	€	29
France	€	29
Allemagne	€	29
Italie	€	29
Pays-Bas	€	29
Espagne	€	29
<b>Asie-Pacifique*</b>		
Australie	\$ AU	99
Hong Kong	\$ HK	299
Singapour	\$ SG	99

\*Un taux de commission de 0,1 % s'applique lorsque la valeur brute de la transaction est supérieure à :

• Europe (sauf le Royaume-Uni) –	€	300 000
• Australie –	\$ AU	450 000
• Hong Kong –	\$ HK	2 000 000
• Singapour –	\$ SG	450 000

## TAUX DE COMMISSION, SERVICES DE COURTAGE PAR TÉLÉPHONE

Applicables aux clients qui effectuent des opérations par téléphone auprès d'un représentant en placements TD Waterhouse.

### ACTIONS CANADIENNES

Cours de l'action	Commission
0 \$ – 0,24 \$	2,5 %
0,25 \$ – 1 \$	35 \$ + 0,005 \$ l'action
1,01 \$ – 2 \$	35 \$ + 0,02 \$ l'action
2,01 \$ – 5 \$	35 \$ + 0,03 \$ l'action
5,01 \$ – 10 \$	35 \$ + 0,04 \$ l'action
10,01 \$ – 20 \$	35 \$ + 0,05 \$ l'action
20,01 \$ et plus	35 \$ + 0,06 \$ l'action

### ACTIONS AMÉRICAINES (en dollars US)

Cours de l'action	Commission
0 \$ – 0,24 \$	3 %
0,25 \$ – 1 \$	39 \$ + 0,02 \$ l'action
1,01 \$ – 2 \$	39 \$ + 0,03 \$ l'action
2,01 \$ – 5 \$	39 \$ + 0,04 \$ l'action
5,01 \$ – 10 \$	39 \$ + 0,05 \$ l'action
10,01 \$ – 20 \$	39 \$ + 0,06 \$ l'action
20,01 \$ – 30 \$	39 \$ + 0,07 \$ l'action
30,01 \$ et plus	39 \$ + 0,08 \$ l'action

Les commissions pour les opérations libellées en dollars US seront facturées en dollars US.

Des frais de 43 \$ (\$ CA ou \$ US) seront exigés pour les opérations visant des actions canadiennes et américaines dont la valeur du capital est inférieure à 2 000 \$.

Une commission minimale de 43 \$ est prélevée pour chaque opération. Le plein montant des commissions et des frais est exigé pour chaque exécution partielle d'un ordre, sauf lorsque ces opérations sont réalisées le même jour ouvrable.

Dans le cas où la valeur du capital des opérations dépasse 250 000 \$, les commissions sont entièrement négociables pour les titres canadiens et américains.

## **OPTIONS CANADIENNES ET AMÉRICAINES**

---

<b>Valeur de l'option</b>	<b>Commission</b>
0 \$ – 2 \$	35 \$ + 1,50 \$ le contrat
2,01 \$ – 3 \$	35 \$ + 2,00 \$ le contrat
3,01 \$ – 4 \$	35 \$ + 2,50 \$ le contrat
4,01 \$ – 5 \$	35 \$ + 3,00 \$ le contrat
5,01 \$ et plus	35 \$ + 3,50 \$ le contrat

TD Waterhouse propose diverses stratégies en ce qui a trait aux options sur actions et sur indices.

## **COMBINAISONS ET OPÉRATIONS MIXTES D'OPTIONS**

---

Le taux de commission pour les services de courtage par téléphone ne sont exigés que du vendeur ou à l'acheteur et ne s'applique qu'au pas qu'aux ordres visant des opérations mixtes ou des combinaisons.

## **EXERCICES ET ASSIGNATIONS D'OPTIONS**

---

Des frais de commission fixes de 43 \$ sont prélevés dans la devise du compte pour chaque opération.

## **OR ET ARGENT (en dollars US)**

---

### **LINGOT D'OR**

<b>Prix courant</b>	<b>Commission</b>
0 \$ – 299 \$	25 \$ + 0,20 \$ l'once
300 \$ – 349 \$	25 \$ + 0,30 \$ l'once
350 \$ – 399 \$	25 \$ + 0,40 \$ l'once
400 \$ – 449 \$	25 \$ + 0,50 \$ l'once
450 \$ et plus	25 \$ + 0,60 \$ l'once

### **LINGOT D'ARGENT**

<b>Prix courant</b>	<b>Commission</b>
0 \$ – 4,99 \$	25 \$ + 0,01 \$ l'once
5,00 \$ – 5,99 \$	25 \$ + 0,0125 \$ l'once
6,00 \$ – 6,99 \$	25 \$ + 0,015 \$ l'once
7,00 \$ – 9,99 \$	25 \$ + 0,0175 \$ l'once
10,00 \$ et plus	25 \$ + 0,02 \$ l'once

## PLACEMENTS À REVENU FIXE

### OBLIGATIONS ET TITRES DU MARCHÉ MONÉTAIRE HORS COTE CANADIENS

Les commissions, le cas échéant, pour les obligations, les coupons détachés, les CPG, les bons du Trésor et les autres titres à revenu fixe et du marché monétaire sont comprises dans les prix indiqués. La mise de fonds minimale peut varier d'un titre à l'autre.

### OBLIGATIONS AMÉRICAINES ET OBLIGATIONS NÉGOCIÉES EN BOURSE

Valeur nominale	Commission
0 \$ – 49 999 \$	40 \$ + 1,50 \$/1 000
50 000 \$ et plus	40 \$ + 1,00 \$/1 000

Une commission minimale de 110 \$ est facturée pour les opérations dont la valeur nominale est de 50 000 \$ et plus.

## FONDS COMMUNS DE PLACEMENT

### MULTI-FONDSEXPERT® – FONDS SANS FRAIS DE TRANSACTION (SFT)

**Aucune commission n'est exigée<sup>D</sup> à l'achat, à la vente ou à l'échange** dans une vaste gamme de fonds admissibles<sup>E</sup>, y compris les Fonds Mutuels TD<sup>®</sup>. Des frais de rachat à court terme peuvent être perçus (voir les détails ci-après).

### FONDSEXPERT® – AVEC FRAIS DE TRANSACTION (FT)

**Aucune commission n'est exigée<sup>D</sup> à l'achat ou à l'échange** dans une vaste gamme de fonds admissibles<sup>E</sup>. Des frais de 45 \$ sont exigés au moment du rachat – y compris pour les fonds du marché monétaire. Des frais de rachat à court terme peuvent également être perçus (voir les détails ci-après).

### POLITIQUE SUR LES FRAIS PERÇUS EN CAS DE RACHAT À COURT TERME

Cette politique s'applique à tous les fonds communs de placement offerts par Courtage à escompte TD Waterhouse, à l'exception de tous les fonds du marché monétaire et des fonds avec frais différés ou frais à la vente. Des frais de 45 \$ ou équivalant à 1 % de la valeur de rachat (selon le plus élevé des deux montants) sont exigés lorsqu'un fonds est vendu moins de 30 jours après l'achat et s'ajoutent aux frais que peut exiger la société de fonds communs de placement.

### FONDS AVEC FRAIS À LA VENTE

**Aucune commission n'est exigée<sup>D</sup> à l'achat ou à l'échange** de fonds avec frais à la vente<sup>E</sup>. L'acheteur bénéficie d'une remise de 2,5 % du montant de l'achat. Cette remise ne s'applique pas aux fonds d'investissement de travailleurs. Des frais sont exigés en cas de rachats complets ou partiels, conformément au barème de la société de fonds communs de placement.

#### REMARQUE

Lorsqu'un ordre est placé par l'intermédiaire d'un service (par exemple un représentant en placements), puis modifié au moyen d'un autre service (par exemple un service de courtage électronique), la commission est calculée selon le barème de commissions le plus élevé des deux services.

# Barème des frais<sup>A,F</sup>

## FRAIS BANCAIRES

### ACCÈSFONDS<sup>G</sup> TD WATERHOUSE

Interrogation de compte par le Service bancaire téléphonique BanqueTel<sup>MC</sup> et les Services bancaire par Internet BanqueNet<sup>MC</sup>. Consultez la brochure « Au sujet de nos comptes et de nos services connexes » pour connaître les frais courants.

Frais supplémentaires <i>Interac</i> <sup>MD</sup> (où le service est offert) (en plus des frais de retrait courants)	1,50 \$
Compte Président : deux retraits mensuels <i>Interac</i> gratuits, frais pour chaque opération supplémentaire	1,50 \$
Frais de retrait en devises aux GAB <i>Interac</i> et aux guichets du réseau <i>PLUS</i> <sup>MD</sup> (en plus des frais de retrait réguliers) :	
Frais de conversion de devises	2,5% du montant retiré converti
Frais de traitement aux É.-U. et au Mexique	3,00 \$
Frais de traitement à l'extérieur du Canada, des É.-U. et du Mexique	5,00 \$
Paiement de facture à une succursale de TD Canada Trust	1,30 \$

### AUTRES FRAIS BANCAIRES APPLICABLES

Opposition au paiement (chèque ou paiement préautorisé)	
Renseignements complets	12,50 \$
Renseignements partiels	17,50 \$
Chèques retournés sans provision, par effet (frais de présentation) (inclut tous les effets retournés)	42,50 \$
Paiements télégraphiques – Sortants	
Jusqu'à 10 000 \$	30,00 \$ CA
De 10 000 à 50 000 \$	50,00 \$ CA
Plus de 50 000 \$	80,00 \$ CA
Paiements télégraphiques et frais libellés en \$ US et exprimés en dollars canadiens équivalents. Des frais peuvent s'appliquer pour les opérations dans une banque étrangère.	
Paiements télégraphiques – Entrants	
En \$ CA ou en devises	10,00 \$ CA
En \$ US	10,00 \$ US
Demande de remboursement ou de remplacement d'une traite ou d'un chèque perdu ou volé	10,00 \$ CA

## TAUX D'INTÉRÊT

Veuillez appeler Courtage à escompte TD Waterhouse pour connaître les taux d'intérêt en vigueur sur :

- les soldes en espèces des comptes de négociation<sup>H</sup> et des comptes enregistrés;
- les soldes débiteurs des comptes au comptant et des comptes enregistrés;
- les emprunts dur sur les comptes sur marge.

## FRAIS DE NÉGOCIATION

### COTES (au téléphone auprès d'un représentant en placements)

Si aucun ordre n'est placé pendant le mois,

25 premières cotes	Gratuites
Pour chaque cote supplémentaire	0,35 \$

Courtage à escompte TD Waterhouse accorde mensuellement et à titre gracieux 25 cotes aux titulaires d'un compte Transactions directes (non enregistré) ou d'un compte enregistré. Les titulaires d'un compte Président bénéficient de 1 000 cotes gratuites. Toute partie non utilisée ne peut être reportée. Pour chaque ordre donné, vous recevrez 100 cotes à titre gracieux qui pourront être reportées de mois en mois ce qu'elles soient utilisées.

## TÉLÉMAX® TD WATERHOUSE – FRAIS DE SERVICE

50 premières cotes de chaque mois	Gratuites
Plus 200 cotes gratuites pour chaque opération exécutée et 100 cotes gratuites additionnelles pour chaque opération sur actions ou options dont la commission nette est de 100 \$ ou plus. (Ces cotes peuvent être reportées indéfiniment.)	
Frais liés aux cotes (par cote)	0,25 \$ chacune

### COMPTES TRANSACTIONS DIRECTES ET COMPTES PRÉSIDENT

Sommaire annuel des activités de courtage	50,00 \$
---	----------

Ces frais ne s'appliquent pas aux titulaires d'un Compte Président ni aux comptes qui ont généré au moins de 150,00 \$ de commissions de négociation ou qui ont rapporté 50 \$ d'intérêt.

#### Frais d'inactivité

Des frais d'inactivité de 25 \$ par trimestre sont applicables à votre compte de placements non enregistré, lorsque le total de soldes de vos comptes avec Courtage à escompte TD Waterhouse est inférieur à 10 000 \$ CA. Ces frais seront annulés si vous remplissez l'une des conditions suivantes :

- Vous êtes inscrit aux CyberServices® de TD Waterhouse
- Vous détenez également un compte enregistré Courtage à escompte TD Waterhouse
- Votre compte est ouvert depuis moins de 6 mois
- Vous avez effectué deux transactions<sup>1</sup> ou plus assorties d'une commission ou de frais dans les derniers six mois
- Vous êtes une personne âgée de 60 ans ou plus
- Vous êtes inscrit dans un plan de placement systématique (PPS)

## INVESTISSEUR ACTIF, INVESTISSEUR ACTIF PLUS ET INVESTISSEUR ACTIF WEB

### FRAIS DE DONNÉES

Plateforme de négociation	150 opérations ou plus par trimestre	De 30 à 149 opérations par trimestre
Investisseur actif Plus	Gratuit	249 \$ par mois
Investisseur actif	Gratuit	99 \$ par mois

### FRAIS D'UTILISATEUR PROFESSIONNEL<sup>FJ</sup>

Des frais de données supplémentaires relatifs à la bourse de 300 \$ par mois sont applicables aux membres d'Investisseur actif et d'Investisseur actif Plus considérés comme étant des utilisateurs professionnels.

### FRAIS DE RÉSEAU DE COURTAGÉ ÉLECTRONIQUE AUX ÉTATS-UNIS

**Les ordres effectués par autoroutage et les ordres GTEM qui sont réputés enlever des liquidités sont assujettis à des frais de réseau de courtage électronique de 0,003 \$ US par action.**

Des frais de réseau de courtage électronique vous seront facturés si vous effectuez directement des opérations sur un réseau de courtage électronique et si ces opérations sont réputées « enlever des liquidités ». L'expression « enlever des liquidités » est fondée sur la définition propre à chacun des réseaux de courtage électronique, tel qu'il est énoncé sur leur site Web.

## PLATEFORME BOURSES MONDIALES

Des frais de négociation propres au marché sont imputés en sus des taux de commission. Les droits de timbre, les prélèvements, les taxes et les redevances sur les opérations de change supplémentaires comprennent :

#### Royaume-Uni

- Un droit de timbre de 0,5 % applicable à l'achat d'actions de sociétés Royaume-Uni.
- Un droit de timbre de 1,0 % applicable à l'achat d'actions de sociétés domiciliées en Irlande.
- Un prélèvement de 1 £ aux termes du *Panel on Takeover and Mergers* s'applique à toutes les transactions dont la valeur dépasse 10 000 £.

## Hong Kong

- Un droit de timbre de 0,1 %, des frais de négociation de 0,005 % et un prélèvement pour transaction de 0,004 % s'appliquent.

## Singapour

- Des frais de compensation de 0,04 % s'appliquent, sous réserve d'un plafond de 600 \$ SG.

## FRAIS D'ADMINISTRATION ET DE TRANSFERT

### FRAIS D'ADMINISTRATION ANNUELS<sup>K</sup>

REERA/FERR/ Régimes immobilisés (CRIF, FRV, RER immobilisé, FRRI, REIR, FRVR, FRRR)	100,00 \$
REER de base/FERR/Régimes immobilisés (CRIF, FRV, RER immobilisé, FRRI, REIR, FRVR, FRRR)	25,00 \$
REEE	50,00 \$

Les frais d'administration annuels pour les comptes de régimes enregistrés mentionnés ci-dessus sont annulés lorsque la valeur marchande du régime est de 25 000 \$ ou plus.

REEI	Aucuns frais
CELI	50,00 \$

Les frais d'administration annuels pour le CELI sont annulés lorsque :

1. Votre compte ou vos comptes sont inscrits aux CyberServices<sup>®</sup> pour obtenir en ligne les relevés de compte, les avis d'exécution et les documents fiscaux pertinents.
2. Le total de l'actif du ménage<sup>c</sup> que vous détenez avec Courtage à escompte TD Waterhouse est égal à 100 000 \$ ou plus.

### FRAIS DE TRANSFERT (TRANSFERT PARTIEL OU COMPLET)

Comptes Transactions directes et comptes enregistrés	135,00 \$
--	-----------

## AUTRES FRAIS AFFÉRENTS AUX COMPTES ENREGISTRÉS

Frais d'échange (par opération) (Frais applicables aux échanges de titres détenus dans un régime enregistré contre des titres ou des liquidités de valeur égale hors du régime. Ne s'appliquent pas aux Fonds Mutuels TD. Les échanges ne sont pas autorisés dans le cadre d'un CELI.)	45,00 \$
Frais pour retraits complets (sauf le REEI ou le REEE)	125,00 \$
Frais pour retraits partiels (REER, REER de base, CRIF et RER immobilisé seulement)	25,00 \$
Frais pour retrait d'un CELI (retraits partiels et complets) (pour les CELI, un retrait gratuit par année de cotisation)	25,00 \$

### PRÊTS HYPOTHÉCAIRES DÉTENUS DANS UN COMPTE ENREGISTRÉ – PAR PRÊT HYPOTHÉCAIRE, PAR RÉGIME (le cas échéant)

Frais d'établissement	250,00 \$
Augmentation d'un prêt hypothécaire	100,00 \$
Frais d'administration annuels d'un prêt hypothécaire	225,00 \$
Frais d'un prêt hypothécaire cofinancé	100,00 \$
Paiement hypothécaire reçu par chèque	5,00 \$
Quittance partielle	50,00 \$
Quittance, état de l'arriéré ou débours additionnel	50,00 \$

Pour obtenir plus de renseignements sur les autres frais d'établissement relatifs aux prêts hypothécaires, veuillez vous adresser à votre succursale TD Canada Trust.

## FRAIS AFFÉRENTS AUX COMPTES DE SUCCESSION

### DÉPÔT DE CERTIFICATS MATÉRIELS DE TITRES IMMATRICUÉS AU NOM DE LA PERSONNE DÉCÉDÉE

Frais de traitement (par opération sur titre)<sup>1</sup> 150,00 \$

## AUTRES FRAIS

Livraison contre paiement et reçu contre paiement  
(Frais par opération) 50,00 \$

Placements dans des petites entreprises (PPE) –  
sur approbation seulement

Frais d'opération – minimum par opération sur titre<sup>1</sup> 250,00 \$

Frais d'administration annuels par titre 100,00 \$

Placements privés – sur approbation seulement

Frais d'opération – minimum par opération sur titre<sup>1</sup> 250,00 \$

Actions subalternes – sur approbation seulement

Frais d'opération – minimum par opération sur titre<sup>1</sup> 200,00 \$

Frais d'administration annuels par titre 100,00 \$

Livraison de certificats enregistrés et attestation du système  
d'inscription en compte

Sociétés canadiennes (certificat et attestation du système  
d'inscription en compte) 50,00 \$

Sociétés américaines (attestation du système d'inscription  
en compte) 50,00 \$ US

Demande urgente (de 1 à 3 jours ouvrables)  
(applicable aux titres canadiens seulement) 150,00 \$

Note : Des frais d'expédition additionnels peuvent être  
exigés en sus des frais de traitement susmentionnés pour  
la livraison de certificats à l'extérieur du Canada.

Double de relevé ou demande de confirmation

Datant de moins de deux ans (par effet) 5,00 \$

Datant de plus de deux ans (taux horaire) 20,00 \$

Communications aux actionnaires - Propriétaires véritables  
qui refusent que leurs renseignements soient communiqués  
uniquement

Le montant des frais de livraison des communications aux  
actionnaires qui ne sont pas assumés par l'émetteur ou par  
l'autre partie dépend de la taille et du poids de l'envoi.

Frais d'enquête (taux horaire) 50,00 \$

Enquête demandée par le client sur les opérations portées  
au relevé depuis 45 jours ou plus (minimum de 25 \$)

Frais de cueillette de chèques (par chèque) 6,50 \$

# BARÈME DES TAUX D'INTÉRÊT ET DES FRAIS DE SERVICE POUR COURTAGE À ESCOMPTE TD WATERHOUSE

## COMPTES DE NÉGOCIATION

(incluant les comptes au comptant, sur marge, d'options et de vente à découvert)

- Transactions directes
- Compte Président
- Régime d'épargne-actions du Québec

## COMPTES ENREGISTRÉS

- Régime enregistré d'épargne-retraite (REER)
- Fonds enregistré de revenu de retraite (FERR)
- REER/FERR/CRIF/FRR/FRV de base
- Régimes immobilisés (CRIF/FRV/RER immobilisé/FRR/REIR/FRVR/FRRR)
- Régime enregistré d'épargne-études (REEE)
- Compte d'épargne libre d'impôt (CELL)
- Régime enregistré d'épargne-invalidité (REEL)

## SERVICES DE COURTAGE ÉLECTRONIQUES ACCÈSFONDS TD WATERHOUSE

- 1. Comptes de négociation** : Les comptes de négociation offerts par Courtage à escompte TD Waterhouse (« TD Waterhouse ») peuvent être libellés en dollars canadiens et/ou américains.
- 2. Intérêt sur les soldes en espèces des comptes de négociation Courtage à escompte TD Waterhouse** : L'intérêt qui court sur les comptes en dollars canadiens ou américains et sur ceux libellés dans une autre devise servant à effectuer des opérations sur la plateforme Bourses mondiales sera calculé selon les taux en vigueur de Courtage à escompte TD Waterhouse sur le solde de fermeture quotidien et, le cas échéant, sera versé mensuellement. Aucun intérêt ne sera payable sur le solde créditeur de fermeture d'un compte sur marge à découvert. Aucun intérêt n'est versé sur le solde de fermeture d'un compte Courtage à escompte TD Waterhouse dans la mesure où le total mensuel de l'intérêt est inférieur aux montants suivants selon la devise : 5 \$ CA, 5 \$ US, 3 £ GBP, 4 €, 6 \$ AU, 31 \$ HK et 7 \$ SG.
- 3. Intérêt sur les soldes débiteurs des comptes au comptant Courtage à escompte TD Waterhouse** : L'intérêt est imputé aux soldes débiteurs des comptes Transactions directes en dollars canadiens au taux d'intérêt de La Banque Toronto-Dominion (la « Banque TD ») payable à l'égard des découverts, aux soldes débiteurs des comptes en dollars américains au taux de base en dollars américains de la Banque TD, déterminés par les taux d'intérêt en vigueur, et aux soldes débiteurs des comptes en devises servant à effectuer des opérations sur la plateforme Bourses mondiales au taux de base en devises de la Banque TD, déterminés par les taux d'intérêt en vigueur et sous réserve des frais minimaux précisés à l'occasion par TD Waterhouse.  
L'intérêt est imputé aux soldes débiteurs des comptes Président au taux préférentiel canadien et/ou au taux de base en dollars américains, majoré d'un pourcentage annuel donné au taux déterminé par les taux d'intérêt en vigueur. L'intérêt est calculé sur le solde de fermeture quotidien et est payable mensuellement. Les frais minimaux à l'égard des découverts sont fixés en fonction des taux d'intérêt en vigueur.
- 4. Intérêt sur les emprunts à l'égard d'un compte sur marge Courtage à escompte TD Waterhouse** : L'intérêt sur les emprunts à l'égard de ce compte est imputé, selon le cas, au taux préférentiel canadien ou au taux de base en \$ US en vigueur de TD, plus un pourcentage annuel donné qui est calculé sur le solde de fermeture quotidien du compte et est payable mensuellement. Les emprunts comprennent tous les frais imputés à ces comptes.
- 5. Intérêt sur les soldes débiteurs des comptes enregistrés Courtage à escompte TD Waterhouse** : L'intérêt est imputé aux soldes débiteurs au taux d'intérêt payable pour les découverts. L'intérêt est calculé sur le solde de fermeture quotidien du compte et est payable mensuellement.
- 6. Intérêt sur les soldes en espèces des comptes enregistrés** : L'intérêt est calculé selon les taux en vigueur de Courtage à escompte TD Waterhouse sur le solde de fermeture quotidien et, s'il y a lieu, sera versé mensuellement.
- 7. Dépôts ou cotisations** : Il est possible de faire des dépôts et des cotisations à vos comptes, sans frais, en utilisant les services bancaires par téléphone BanqueTel ou les services bancaires par Internet BanqueNet ou en vous rendant à toute

succursale de TD Canada Trust ou à tout bureau de TD Waterhouse au Canada. Les clients du service AccèsFonds peuvent également faire des dépôts par n'importe quel guichet automatique, le réseau *Interac* ou le réseau mondial *PLUS*, pourvu qu'ils aient rempli les documents requis.

8. **Retraits** : Les retraits au comptant des comptes Courtage à escompte TD Waterhouse peuvent être effectués par transfert électronique de fonds (TEF) ou peuvent être envoyés à votre succursale TD Canada Trust ou à un bureau de TD Waterhouse où vous pourriez en prendre possession, sur approbation d'un agent autorisé de TD Waterhouse. Consultez la rubrique **Autres frais** pour connaître les frais applicables à la cueillette de chèques. Tout autre type de règlement ou toute demande de retrait de titres donne lieu à des frais de traitement.  
S'il faut produire des certificats conformément à un rachat partiel ou complet d'un compte enregistré, vous pourriez être tenu de fournir les fonds nécessaires pour couvrir l'impôt qui, en vertu de la loi, doit être retenu sur la somme qui vous est remise.
9. **Frais de fermeture ou de transfert de compte** : Des frais sont imputés, tel qu'il est indiqué dans le présent document, à tous les comptes de négociation ou comptes enregistrés qui sont fermés ou transférés à une autre institution financière.
10. **Commissions et frais** : Consultez le Tableau des commissions pour les opérations exécutées par Courtage à escompte TD Waterhouse aux bourses canadiennes, américaines et sur d'autres marchés.  
Les ordres exécutés sont assujettis au taux de commission approprié par ordre exécuté. Les exécutions partielles réparties sur plus d'une journée sont assujetties aux commissions habituelles de Courtage à escompte TD Waterhouse pour chaque journée.  
Pour la plupart des opérations sur des produits à revenu fixe, nous pourrions agir à titre de contrepartiste. Nous, ainsi que les parties qui nous sont liées, recevons un revenu calculé selon le cas, en fonction des taux établis par l'émetteur (qui peut être une partie qui nous est liée) ou de l'écart entre le prix payé par les parties qui nous sont liées et par nous et le prix que vous payez. Nous pourrions aussi imputer des commissions sur ces opérations y compris sur les assignations et les levées d'options sur les obligations.
11. **Conditions relatives au préavis** : TD Waterhouse se réserve le droit d'exiger un préavis de sept jours pour les retraits prévus aux comptes.
12. **Frais de présentation** : Tous les effets refusés et retournés à TD Waterhouse entraînent des frais de présentation. Ces frais sont imputés au compte inscrit sur la demande.
13. **Renonciation au protêt** : Il y a renonciation à la présentation, au protêt et à l'avis de refus pour tous les effets, y compris les chèques présentés à TD Waterhouse. Le plein montant de tels effets peut être débité de n'importe lequel de vos comptes, ou de tous vos comptes, si nous n'en recevons pas sans délai le paiement. Ces effets vous seront retournés à vos risques, par courrier régulier non assuré.
14. **Frais d'échange** : Les échanges de titres détenus dans un compte enregistré contre des titres ou des liquidités de valeur égale hors du régime donnent lieu à des frais fixes. La seule exception à la règle a trait aux échanges entre les Fonds Mutuels TD qui s'effectuent sans frais.
15. **Frais d'administration – Comptes REER/FERR/REEE/REI/CELI /immobilisés (« comptes enregistrés »)<sup>m</sup>** : Les frais d'administration pour la première année seront facturés dans un délai de quatre mois suivant la date d'ouverture du compte. Les frais d'administration pour les années suivantes seront facturés vers la date anniversaire de l'ouverture du compte. Les frais d'administration seront débités du compte inscrit sur la demande ou, à défaut de liquidités dans le compte, ils seront prélevés sur les actifs du régime.
16. **Frais d'administration – Comptes REER/FERR de base/immobilisés (« comptes enregistrés de base »)<sup>m</sup>** : Vous pouvez ouvrir un compte enregistré de base dont le contenu doit être limité aux parts de tout fonds commun de placement admissible aux REER/FERR et offert par l'intermédiaire de Courtage à escompte TD Waterhouse ainsi qu'aux CPG, aux obligations et aux placements du marché monétaire admissibles et aux dépôts en espèces.  
Les frais d'administration pour la première année seront facturés dans un délai de quatre mois suivant la date d'ouverture du compte. Les frais d'administration pour les années suivantes seront facturés vers la date anniversaire de l'ouverture du compte. Les frais d'administration seront débités du compte inscrit sur la demande ou, à défaut de liquidités dans le compte, ils seront prélevés sur les actifs du régime.  
Vous pouvez, à votre gré, convertir votre compte enregistré de base en un compte

enregistré ordinaire, et ce, en tout temps. Par la suite, les frais d'administration courants des comptes enregistrés seront perçus. Le numéro de compte peut demeurer le même si vous décidez de convertir votre compte.

**17. Frais d'administration :** Les frais d'administration annuels indiqués à la rubrique **Autres frais** seront débités au mois de mars de chaque année à l'égard de chaque placement dans des petites entreprises (PPE) dans votre ou vos comptes. Les frais visant les PPE imputés à votre ou à vos comptes avant la date de facturation annuelle seront calculés au prorata, compte non tenu des mois partiels.

**18. Conversion de monnaie :** Si vous effectuez une opération sur un titre libellé dans une monnaie autre que la monnaie du compte utilisé pour régler l'opération ou que vous recevez un versement dans votre compte dans une monnaie autre que la monnaie du compte, il peut être nécessaire de procéder à une conversion de monnaie. Pour toute opération semblable et toute conversion de monnaie, nous agissons pour vous à titre de contrepartiste en convertissant la monnaie aux cours établis ou déterminés par nous ou par des parties qui nous sont liées. Nous pouvons, ainsi que les parties qui nous sont liées, gagner, en plus de la commission applicable à l'opération, un revenu calculé d'après l'écart entre les cours vendeurs et acheteurs applicables à la monnaie et le taux auquel le cours est compensé soit à l'interne, avec un tiers relié, soit par le marché. Les frais qui vous sont demandés et le revenu gagné par nous et les parties qui nous sont liées pourraient s'avérer plus élevés lorsqu'il est nécessaire d'effectuer plus d'une conversion de monnaie pour une seule opération ou s'il s'agit d'une monnaie qui ne fait pas couramment l'objet d'opérations. La conversion de monnaie, le cas échéant, sera effectuée à la date de l'opération ou de dépôt, selon le cas, à moins d'entente contraire de notre part.

Lorsqu'une opération avec une société de fonds communs de placement comporte la conversion d'une monnaie, vous pourriez devoir payer à la société des frais pour la conversion. Lorsque la société n'est pas un membre du Groupe Financier Banque TD, aucun revenu ne nous sera versé ni aux parties qui nous sont liées relativement à ces conversions. Lorsque la société est un membre du Groupe Financier Banque TD, elle peut toucher un revenu relativement à ces conversions, tel qu'il est décrit aux présentes, mais nous n'en recevons aucun.

Si un titre est détenu dans un compte libellé dans une monnaie autre que celle prévue pour régler l'opération d'une société, nous convertirons ce paiement selon notre taux de change alors en vigueur et effectuerons le paiement à votre compte dans la monnaie du compte.

**19. Communications :** Les communications comprennent les avis, les appels de marge, les demandes, les rapports et les avis d'exécution. Vous consentez à ce que a) nous vous fassions parvenir les communications à l'adresse (y compris l'adresse postale, l'adresse électronique ou l'adresse Internet) ou au numéro de télécopieur que vous avez fourni dans votre demande ou que vous pourriez nous communiquer par la suite par écrit, et à ce que b) nous puissions vous appeler afin de vous transmettre les communications qui n'ont pas à être transmises par écrit. Toutes les communications qui vous sont envoyées, peu importe le moyen de transmission, seront réputées vous avoir été livrées personnellement, que vous les receviez ou non.

**LES RAPPORTS ET LES AVIS D'EXÉCUTION DES ORDRES POUR VOS COMPTES SONT RÉPUTÉS DÉFINITIFS S'IL N'Y A PAS OPPOSITION DE VOTRE PART LE JOUR DE LEUR COMMUNICATION, SI ELLE A ÉTÉ FAITE AU TÉLÉPHONE DANS LES DIX JOURS SUIVANT L'EXPÉDITION PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE OU POSTAL. VOS RELEVÉS DE COMPTE SONT ÉGALEMENT RÉPUTÉS DÉFINITIFS SI VOUS NE LES CONTESTEZ PAS DANS LES 45 JOURS SUIVANT LEUR EXPÉDITION PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE OU POSTAL.**

**20. Marche à suivre en cas de plaintes de clients :** Nous effectuons un grand nombre d'opérations chaque jour et nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour que vos affaires soient traitées avec efficacité, courtoisie et exactitude. Toutefois, s'il nous arrivait de ne pas être à la hauteur du service hors pair que nous vous garantissons, nous aimerions en être informés. Nous avons établi une marche à suivre pour les clients qui veulent formuler une plainte et veulent qu'elle soit résolue rapidement et efficacement.

Si vous avez une plainte à formuler, nous vous invitons à communiquer avec nous, au 1 800 465-5463. Si vous n'êtes pas satisfait de la façon dont votre plainte a été traitée, veuillez écrire à Courtage à escompte TD Waterhouse, a/s Groupe de soutien à la clientèle, 77, rue Bloor Ouest, 10<sup>e</sup> étage, C.P. 5999, Succ. F, Toronto (Ontario) M4Y 2T1. Vous pouvez également l'envoyer par télécopieur sans frais au 1 877 725-9525 ou par courriel à [td.waterhouse@td.com](mailto:td.waterhouse@td.com).

**Note :** En cas de divergence entre les renseignements contenus ici et les conditions énoncées dans toute convention écrite, la convention écrite prévaut.

**Pour obtenir plus d'information,  
appelez Courtage à escompte  
TD Waterhouse  
au 1 800 465-5463.**

**[www.tdwaterhouse.ca/fr](http://www.tdwaterhouse.ca/fr)**

- <sup>A</sup> Les commissions peuvent être modifiées sans préavis. L'ensemble des autres taux et frais peuvent être modifiés moyennant un préavis de 60 jours. Les frais sont facturés dans la devise du compte auxquels ils se rapportent. Tous les ordres de négociation sont assujettis à un taux de commission applicable par ordre exécuté. Par exemple, si plusieurs ordres donnés le même jour portent sur un même titre et sont du même type (achat ou vente), chacun de ces ordres sera assujetti au taux de commission applicable.
- <sup>B</sup> Le nombre de transactions pour le trimestre et le niveau de l'actif de votre ménage sont passés en revue tous les mois. Les taux de commission fixes sont automatiquement en vigueur à compter du 4<sup>e</sup> jour ouvrable de chaque mois en fonction du nombre de transactions admissibles pour les trois mois civils précédents et de l'actif de votre ménage à la fin du mois précédent. Vous pouvez avoir droit à ces taux si vous répondez à nos exigences relatives au nombre de transactions ou au niveau de l'actif. Pour être admissibles, les clients dont l'actif regroupé du ménage est supérieur à 50 000 \$ mais inférieur à 100 000 \$ doivent en outre faire inscrire les comptes de leur ménage aux CyberServices de TD Waterhouse (c'est-à-dire les relevés de compte, les avis d'exécution et les documents fiscaux électroniques) afin d'être admissibles. Une transaction admissible correspond à un ordre de négociation d'actions ou d'options qui a été exécuté et qui donne droit à une commission. L'évaluation de votre admissibilité aux taux de commission fixes ne tient pas compte des actifs détenus dans le compte et des transactions exécutées au moyen de la plateforme Bourses mondiales de TD Waterhouse. Pour continuer d'avoir droit aux taux de commission fixes, vous devez satisfaire aux exigences d'admissibilité chaque mois. Les taux de commission standard des Services de courtage électroniques s'appliquent aux clients non admissibles qui passent des ordres au moyen de nos Services de courtage électroniques. Les ordres passés au téléphone auprès d'un représentant en placements sont assujettis aux taux de commission de nos Services de courtage par téléphone. Les ordres passés en ligne sur des marchés internationaux sont assujettis aux taux de commission de notre plateforme Bourses mondiales. Les assignations et les levées d'options sont assujetties à une commission fixe de 43 \$ libellée selon la devise du titre concerné.
- <sup>C</sup> Les comptes de ménage correspondent aux comptes de clients de Courtage à escompte TD Waterhouse qui font partie d'un même ménage et habitent à la même adresse. Vous devez informer Courtage à escompte TD Waterhouse des liens existants entre les différents comptes.
- <sup>D</sup> Les frais exigés par les sociétés de fonds communs de placement (ouverture de compte, rachat anticipé, etc.) sont en sus des commissions payables à Courtage à escompte TD Waterhouse (le cas échéant). Ces frais varient selon les fonds. Veuillez communiquer avec nous pour obtenir plus de renseignements. La mise de fonds minimale peut varier d'un fonds à l'autre. Veuillez consulter le prospectus simplifié du fonds commun de placement en question avant d'investir.

- <sup>E</sup> Pour obtenir des renseignements sur les inclusions et les exceptions, veuillez communiquer avec FondsExpert TD Waterhouse, au 1 800 461-3863.
- <sup>F</sup> Assujetti à la TPS et à la TVH, le cas échéant (à la TVQ au Québec).
- <sup>G</sup> Ce service n'est offert qu'aux titulaires d'un compte Président.
- <sup>H</sup> Aucun intérêt mensuel n'est versé lorsque l'intérêt mensuel cumulé est de moins de 5 \$ CA, 5 \$ US, 3 £ GBP, 4 €, 6 \$ AU, 31 \$ HK ou 7 \$ SG.
- <sup>I</sup> Les opérations donnant droit à une commission ou cè des frais sont les suivantes : achat et vente d'actions, d'options, de fonds communs de placement assortis de frais (excluant le RFG), de titres à revenu fixe – obligations, bons du Trésor, acceptations bancaires, billets de dépôt au porteur, effets de commerce et instruments du marché monétaire des sociétés d'État. L'achat et la vente de CPG, de dépôts à terme, d'obligations d'épargne du Canada, de fonds communs de placement du marché monétaire et d'obligations d'épargne des provinces ne sont pas considérés comme des opérations donnant droit à une commission.
- <sup>J</sup> Le terme « utilisateur professionnel » désigne l'une ou l'autre des personnes suivantes :
- un employé d'un membre de toute Bourse ou de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM), ou de toute société enregistrée en vertu de toute loi ou de tout règlement sur les valeurs mobilières;
  - un particulier ou une entité qui transige dans le compte à titre d'agent rémunéré pour un tiers;
  - un particulier ou une entité dont le compte est au nom d'une société par actions, d'une société de personnes ou d'une entreprise individuelle.
- <sup>K</sup> L'annulation des frais ne s'applique pas aux clients qui choisissent de payer les frais d'administration sans avoir recours à leur compte enregistré.
- <sup>L</sup> D'autres frais peuvent s'appliquer, notamment, tous les frais de réinscription engagés par l'agent des transferts, le notaire, l'avocat ou la société émettrice.
- <sup>M</sup> Ne s'applique pas aux comptes Président.

# TD Waterhouse

<sup>MD</sup> Marque de commerce d'Interac Inc. Utilisée sous licence

<sup>ME1</sup> Marque de commerce de TD Waterhouse Canada inc.

<sup>MC</sup> Marque de commerce de la Société Canada Trust

Les Fonds Mutuels TD sont gérés par Gestion de Placements TD Inc., filiale en propriété exclusive de La Banque Toronto-Dominion.

Courtage à escompte TD Waterhouse est une division de TD Waterhouse Canada Inc., filiale de La Banque Toronto-Dominion.

TD Waterhouse Canada Inc. —

Membre du Fonds canadien de protection des épargnants

\* Marque de commerce de La Banque Toronto-Dominion, utilisée sous licence

